

III - Profil des occupants des résidences principales

Le parc privé compense la faiblesse du parc social

Une majorité de propriétaires

En 2013, l'Occitanie compte 1,5 million de résidences principales occupées par leur propriétaire. Ce parc représente ainsi 60 % des résidences principales (*figure 1*) contre 58 % en France métropolitaine. Les ménages locataires sont au nombre de 966 000, soit

38 % des résidences principales (40 % en France métropolitaine) (*définitions*). La part du parc locatif privé est légèrement supérieure dans la région (26 % des résidences principales) qu'en moyenne métropolitaine (23 %). À l'opposé, le parc HLM¹ est nettement moins développé (9 % contre 15 %), alors même que le taux de pauvreté des

ménages est l'un des plus élevés de métropole. En effet, 17,0 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté en 2013, contre 14,5 % en moyenne métropolitaine (*définitions*). Les ménages louant un meublé ou ceux logés gratuitement sont proportionnellement un peu plus nombreux qu'en métropole.

1 Hausse marquée du nombre de locataires, notamment dans le parc HLM

Répartition et évolution du nombre de résidences principales selon le statut d'occupation

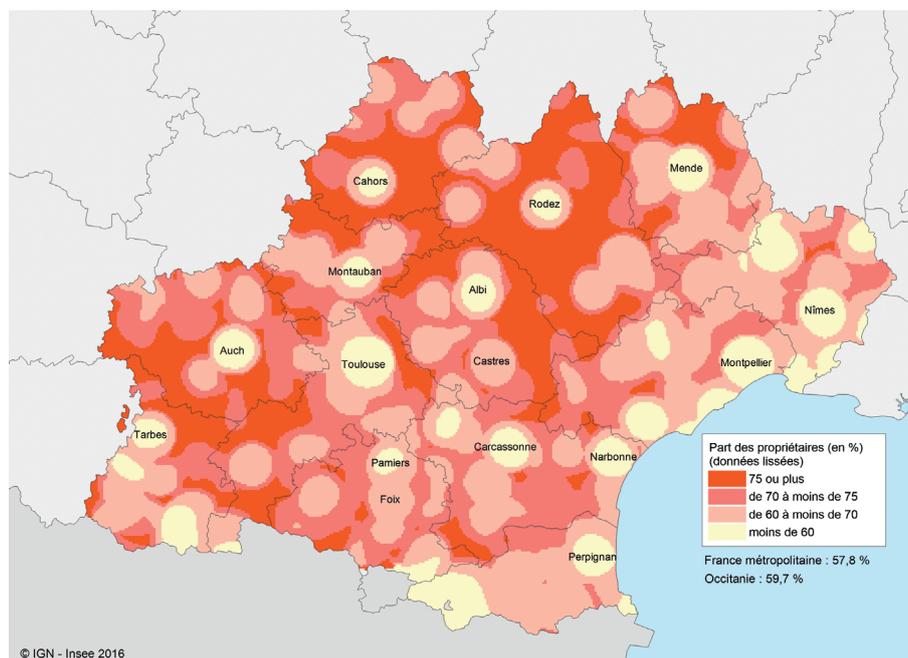
	Occitanie		Évolution annuelle (en %) 2008-2013		Répartition (en %)			
	(en nombre)		Occitanie	France métropolitaine	2013		2008	
	2013	2008			Occitanie	France métropolitaine	Occitanie	France métropolitaine
Propriétaires	1 531 272	1 433 009	1,3	1,0	59,6	57,8	59,8	57,6
Locataires	965 962	892 994	1,6	1,0	37,7	39,9	37,2	39,7
<i>dont locataires d'un logement vide privé</i>	677 104	632 908	1,4	0,8	26,4	22,8	26,4	22,8
<i>dont locataires d'un logement loué vide HLM</i>	219 489	201 961	1,7	0,8	8,6	14,6	8,4	14,7
<i>dont locataires d'un logement loué meublé</i>	69 369	58 125	3,6	3,2	2,7	2,5	2,4	2,2
Logés gratuitement	68 065	73 000	-1,4	-2,0	2,7	2,3	3,0	2,7
Ensemble	2 565 299	2 399 003	1,3	0,9	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensements de la population, exploitation principale

Comme au niveau de la France métropolitaine, le parc locatif est plus présent dans les grands pôles urbains que dans les autres types de territoires. En Occitanie près de 49 % des ménages vivant dans les grands pôles sont locataires contre 38 % des ménages des pôles de moindre importance et moins de 24 % hors des pôles. Plus précisément, ce sont les villes-centres des grands pôles qui concentrent l'offre locative, la part des locataires y atteignant 58 % des résidences principales, alors que dans leurs banlieues, elle n'est que de 32 % (*figures 2 et 3*). À Montpellier, la part du locatif atteint 66 % dans la ville-centre et 31 % dans la banlieue, à Toulouse, respectivement 64 % et 36 %. En France métropolitaine, la part des locataires dans les banlieues est plus forte que dans la région (+ 10 points), celles-ci concentrant par ailleurs une part bien plus importante de la population.

2 Les propriétaires, majoritaires hors des villes-centres

Part des ménages propriétaires en Occitanie en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation principale

1 Il s'agit du parc HLM déclaré au recensement de la population, qui ne constitue qu'une partie du parc locatif social suivi par le SOeS (*définitions*).

Un accroissement très rapide du parc locatif HLM

Entre 2008 et 2013, le parc de résidences principales s'accroît de 19 700 logements par an pour les propriétaires, 8 800 pour les locataires du privé et 3 500 pour les locataires HLM. Cet accroissement est particulièrement marqué en Occitanie, dans le locatif comme dans la propriété : il progresse de respectivement 1,6 % et 1,3 % par an, contre + 1,0 % en métropole pour chacun de ces deux parcs. Dans la région, le rythme de croissance du parc HLM est le plus rapide : + 1,7 % par an contre + 0,8 % en France métropolitaine. Malgré cet effort soutenu, l'Occitanie ne parvient pas à compenser son retard en matière de logement HLM, face à des besoins toujours plus nombreux. Elle reste la région où la part de locataires HLM est la plus faible après la Corse : 8,5 % des ménages en 2013, contre 14,6 % en France métropolitaine.

La croissance du parc locatif est notable dans les départements dynamiques d'un point de vue démographique : elle est la plus élevée dans l'Hérault (+ 2,4 % par an) et supérieure à 1,5 % par an dans le Tarn-et-Garonne, le Gard, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales et l'Aude. Hormis l'Aude, ces départements se caractérisent tous par un fort développement du parc HLM, avec une hausse de 2,2 % par an dans le Gard et jusqu'à 3,2 % dans le Tarn-et-Garonne. L'Aude se démarque, avec un parc locatif HLM qui progresse plus modérément (+ 0,9 %). Sur la période 2008-2013, le nombre de ménages propriétaires augmente de 1,3 % par an en Occitanie contre + 1,0 % en France métropolitaine.

La Haute-Garonne est le département où cette progression est la plus forte (+ 1,8 % par an), suivi du Gard et de l'Hérault (+ 1,5 % par an). En Lozère, dans les Hautes-Pyrénées, le Lot et l'Aveyron, la hausse est plus modérée (entre + 0,9 % et + 0,8 %) et plus faible qu'en moyenne en métropole (+ 1,0 %).

Après 40 ans, la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement

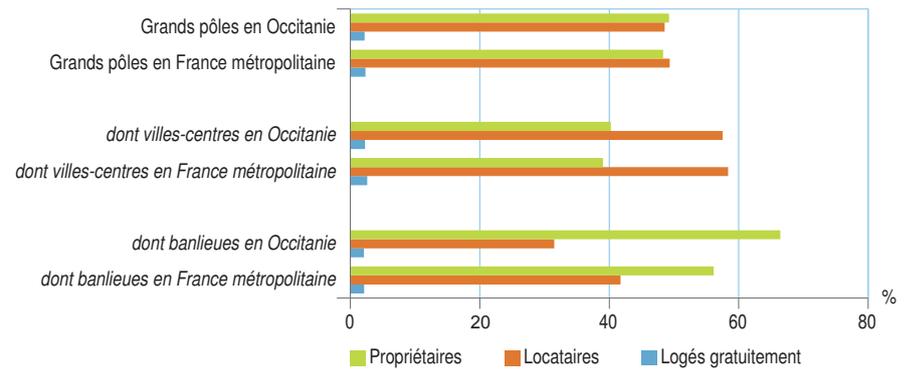
Les ménages sont majoritairement propriétaires aux alentours de 40 ans². À partir de 65 ans, ce sont même près de 8 ménages sur 10 qui sont propriétaires de leur logement (figure 4). Cet accès à la propriété est favorisé par un niveau de vie souvent plus élevé avec l'âge et, pour une partie des propriétaires, par le transfert générationnel de patrimoine.

En Occitanie, les ménages de moins de 30 ans sont moins souvent propriétaires de leur logement qu'en métropole (13 %

2 Il s'agit de l'âge de la personne de référence du ménage.

3 Davantage de propriétaires dans les banlieues des grands pôles urbains en Occitanie

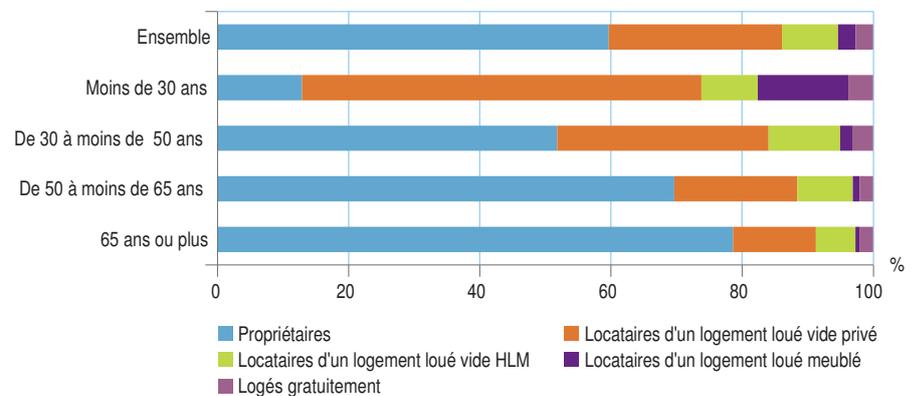
Répartition des occupants dans l'espace des grands pôles urbains selon le statut d'occupation en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation principale

4 Les ménages de moins de 30 ans sont le plus souvent locataires

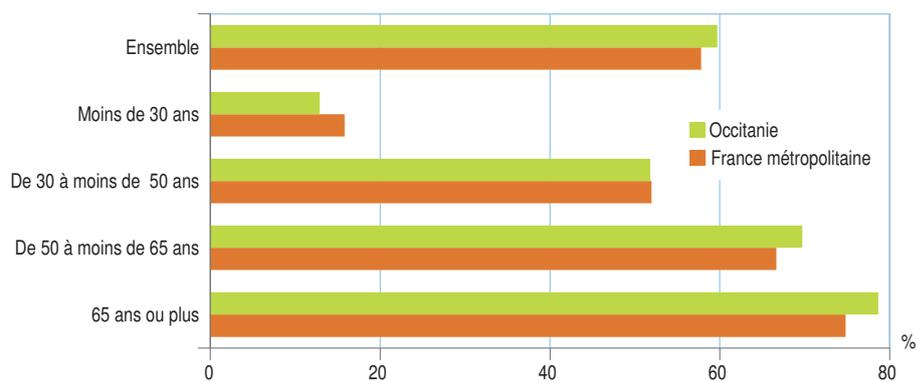
Répartition des ménages selon le statut d'occupation et la tranche d'âge de la personne de référence en Occitanie en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation principale

5 Les ménages de 50 ans ou plus sont plus souvent propriétaires qu'en métropole

Part des ménages propriétaires de leur logement selon la tranche d'âge de la personne de référence du ménage en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation principale

des ménages contre 16 %) (figure 5). La forte attractivité de la région, en particulier pour les jeunes, qu'ils soient étudiants ou actifs, explique ce recours plus fréquent à la location. En effet, 77 % des ménages arrivés en Occitanie depuis moins d'un an sont locataires en 2013, contre seulement 36 % des ménages y habitant depuis un an ou plus.

Le parc locatif privé abrite 6 jeunes ménages sur 10

La part des ménages louant dans le privé est élevée en Occitanie parmi les moins de 30 ans : elle atteint 61 %, soit 7 points de plus qu'en moyenne en métropole (figure 4). Le parc locatif privé joue un rôle primordial dans la région, à la fois pour l'accueil des

nouveaux arrivants et pour les ménages éligibles au parc social, encore peu développé. Cette prépondérance du parc privé concerne moins les ménages âgés. À partir de 65 ans, la part des ménages locataires dans le privé n'est plus que de 13 %, quasiment comme en métropole (12 %).

Quel que soit l'âge des ménages, la part de ceux vivant en HLM varie peu, en Occitanie comme en métropole. Pour les moins de 30 ans, cette part est de 9 %. Entre 30 et 50 ans, elle s'élève à 11 %. Puis elle tend à baisser légèrement avec l'âge.

En Occitanie, la taille des ménages (c'est-à-dire le nombre moyen de personnes par logement occupé au titre de résidence principale) est de 2,0 personnes dans le locatif privé. Elle est plus élevée (2,3) pour les propriétaires ou les locataires du parc HLM. En Occitanie, la taille des ménages est semblable à la France métropolitaine à l'exception de celle des propriétaires, un peu moins importante (0,1 point de moins).

Emménagements plus récents des locataires en Occitanie

En 2013, en Occitanie, les ménages occupent leur logement en moyenne depuis 14,6 ans, soit une durée plus faible qu'en France métropolitaine (15,1 ans) (figure 6). Cette différence est plus marquée pour les installations récentes, en lien avec la forte attractivité résidentielle de la région : 14,9 % des ménages occitans ont emménagé il y a moins de deux ans, contre 13,1 % en métropole. À l'opposé, les ménages installés depuis plus de 30 ans ne représentent que 17,3 % des ménages en Occitanie contre 18,1 % en France métropolitaine.

L'ancienneté d'emménagement dépend beaucoup du statut d'occupation du logement. En Occitanie, elle varie de 20,0 ans en moyenne pour les propriétaires, à seulement 5,5 ans pour les locataires d'un logement vide du parc privé et même 3,2 ans lorsque le logement est meublé (parc privé ou HLM) (figure 7). Les locataires d'un logement loué vide HLM sont installés depuis bien plus longtemps que les autres locataires, en moyenne depuis 10 ans.

Dans la région, les durées d'emménagement des locataires sont plus faibles qu'en moyenne en France métropolitaine : un an de moins pour les logements vides du parc privé et les meublés, et deux ans de moins pour les logements vides du parc HLM. Elles sont en revanche identiques pour les propriétaires.

Une durée d'emménagement variable selon les territoires

L'ancienneté d'emménagement est très variable d'un département à l'autre : elle est de 13 ans en moyenne dans l'Hérault et en Haute-Garonne, alors qu'elle atteint près de 19 ans dans le Gers et l'Aveyron. Dans

6 Des installations récentes plus fréquentes dans la région

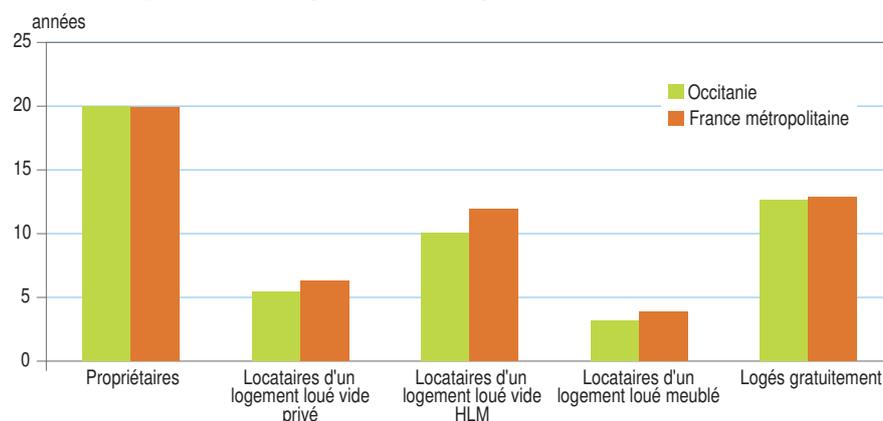
Répartition des ménages selon l'ancienneté d'emménagement dans le logement en 2013 et ancienneté moyenne d'emménagement

Répartition des ménages selon l'ancienneté d'emménagement (en %)	Occitanie	France métropolitaine
Moins de 2 ans	14,9	13,1
de 2 à moins de 5 ans	21,0	20,1
de 5 à moins de 10 ans	16,6	17,2
de 10 à moins de 20 ans	19,0	19,7
de 20 à moins de 30 ans	11,2	11,8
30 ans ou plus	17,3	18,1
Ancienneté moyenne d'emménagement (en année)	14,6	15,1

Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation principale

7 Les locataires d'un logement privé se sont installés très récemment

Ancienneté moyenne d'emménagement dans le logement en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation principale

8 Une pauvreté plus marquée dans la région

Taux de pauvreté des locataires et des propriétaires en 2013

	Taux de pauvreté à 60 % de locataires (en %)		
	Propriétaires	Locataires	Ensemble
Occitanie	9,3	30,7	17,0
France métropolitaine	6,7	27,0	14,5

Lecture : en 2013 en Occitanie, 30,7 % des locataires et 9,3 % des propriétaires vivent sous le seuil de pauvreté. Ce seuil correspond à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine (définitions).

Source : Insee, Filosofi 2013

ces deux premiers départements, cette plus faible durée d'occupation s'explique par la forte attractivité résidentielle, une plus grande mobilité des ménages et une part plus faible de propriétaires (54 % pour l'Hérault et 53 % pour la Haute-Garonne). À l'opposé, dans le Gers et surtout dans l'Aveyron, la part des propriétaires est très élevée (69 % et 70 % respectivement).

L'ancienneté moyenne d'emménagement diffère également en fonction du type de territoire, toujours en lien avec l'attractivité et le statut d'occupation des habitants. Elle est la plus faible dans les grands pôles urbains de la région (12,7 ans), espaces qui accueillent le plus de nouveaux arrivants et où les propriétaires sont proportionnellement moins nombreux (49 %). Dans l'espace périurbain, l'ancienneté moyenne d'emménagement est plus élevée (15,5 ans), comme la part de propriétaires (72 %).

Dans les petits et moyens pôles de la région, les habitants sont installés en moyenne depuis plus longtemps (15,5 ans) que dans les grands pôles. Cela s'explique à la fois par leur moindre attractivité résidentielle et par une plus grande présence de propriétaires (59 %). Néanmoins, même à statut d'occupation égal, l'ancienneté moyenne y est plus élevée. Dans les couronnes de ces petits et moyens pôles, la durée moyenne d'emménagement atteint 19,2 ans.

Dans les communes isolées, l'ancienneté d'installation est encore supérieure (19,7 ans). Les propriétaires y sont plus présents et y vivent depuis bien plus longtemps que dans les autres espaces de la région.

Pauvreté plus marquée en Occitanie, en particulier chez les locataires

En 2013, 17,0 % de la population de la région Occitanie vit avec moins de 1 000 euros

mensuels et par unité de consommation³. Cela représente 2 000 euros mensuels pour un couple avec un enfant de 14 ans ou plus ou encore 1 300 euros pour un parent élevant seul un enfant de moins de 14 ans (*définitions*). Ce taux de pauvreté⁴ régional est supérieur à celui de la France métropolitaine (14,5 %) et ce, quel que soit le statut d'occupation (*figure 8*). Cependant, l'écart entre propriétaires et locataires est moins marqué dans la région : les locataires y sont trois fois plus touchés par la pauvreté (30,7 %) que les propriétaires (9,3 %), alors qu'ils le sont quatre fois plus en France métropolitaine.

Les taux de pauvreté des locataires et des propriétaires varient sensiblement d'un département à l'autre. En Haute-Garonne, 24 % des locataires et 5 % des propriétaires vivent sous le seuil de pauvreté, soit les parts les plus faibles de la région (*figure 9*). Cependant, c'est aussi dans ce département que l'écart de taux de pauvreté entre les statuts d'occupation est le plus fort : les locataires y sont presque cinq fois plus souvent pauvres que les propriétaires. À l'opposé, l'Aude présente le plus fort taux de pauvreté des locataires (37 %) et des propriétaires (13 %) des départements de la région, soit pour ces derniers un taux près de deux fois plus élevé que celui de la France métropolitaine. Trois autres départements du littoral (Pyrénées-Orientales, Hérault et Gard), ainsi que l'Ariège sont également très touchés par la pauvreté. Dans ces quatre départements, le taux de pauvreté des locataires dépasse 30 % et celui des propriétaires 10 %. En Lozère, l'écart entre les taux de pauvreté des locataires (24 %) et des propriétaires (12 %) est le plus faible de la région, les propriétaires étant deux fois moins touchés que les locataires.

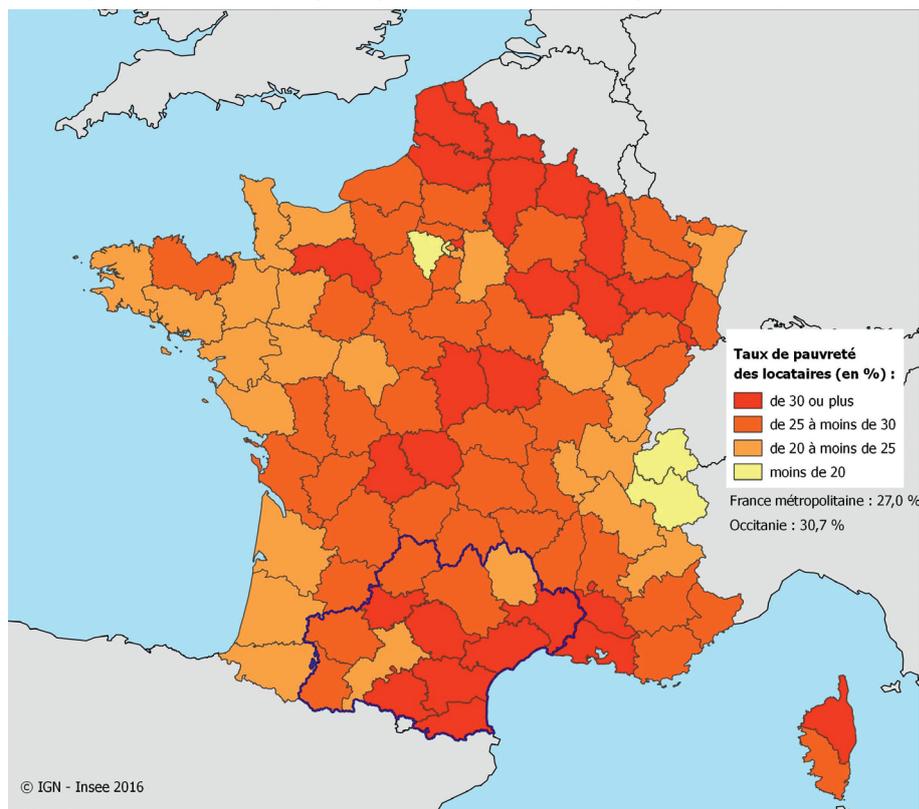
Le taux de pauvreté est plus élevé dans les pôles de la région, quelle que soit leur taille, que dans leurs couronnes (18 % en moyenne, contre 12 à 14 %). La part des locataires y est plus importante et le taux de pauvreté des locataires plus élevé. En revanche dans les grands pôles urbains, au marché immobilier plus sélectif, les propriétaires sont moins souvent pauvres (7 %) que dans les autres types d'espace. La pauvreté touche aussi particulièrement les communes isolées, loin de l'influence des pôles, où le taux atteint 21 %. Il culmine à 16 % pour les propriétaires et à 33 % pour les locataires dans ces espaces ruraux.

3 L'unité de consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage pour tenir compte des économies d'échelle liées à la taille du ménage : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

4 Le taux de pauvreté correspond à la part des personnes vivant sous un certain seuil, dénommé seuil de pauvreté, correspondant à 60 % du niveau de vie médian une année donnée. En 2013 ce seuil est en France métropolitaine de 1 000 euros par UC et par mois.

9 Les taux de pauvreté des locataires dépassent 30 % dans la plupart des départements de la région

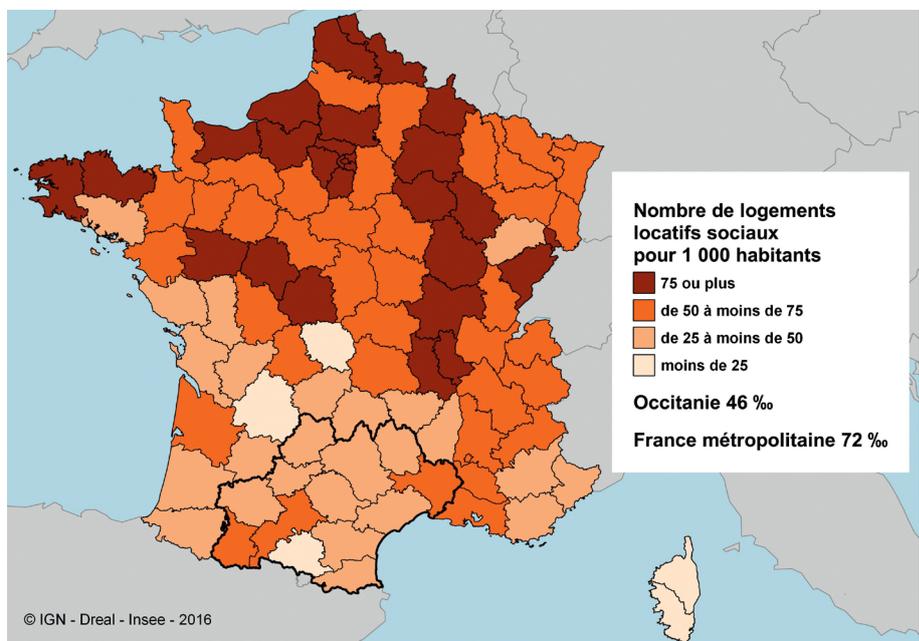
Taux de pauvreté des locataires par département en France métropolitaine en 2013



Source : Insee, Filosofi 2013

10 Une densité plus faible de logements sociaux dans les départements du sud de la France

Les logements locatifs sociaux par département au 1^{er} janvier 2015



Sources : Insee, estimations de population au 1/1/2015 ; SOeS, Répertoire du parc locatif social (RPLS)

Près de 265 000 logements sociaux en Occitanie au 1^{er} janvier 2015

Parmi les ménages qui compte tenu de leur situation financière peuvent prétendre à un logement « très social »⁵, moins d'un sur six dispose en 2013 d'un logement HLM, les autres se répartissant à parts égales entre

locataires du parc privé et propriétaires occupants. Le parc privé joue ainsi un rôle

5 Les ménages éligibles à un logement « très social » (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) doivent avoir un niveau de revenu inférieur à 60 % du plafond HLM (plafond qui s'élève à 1 350 € mensuels pour un couple en 2013).

important, tout particulièrement dans les grandes aires urbaines, où il pallie le déficit de logements sociaux, mais souvent à des prix bien plus élevés. En zone rurale, en revanche, les écarts de loyer entre parc privé et parc social sont faibles, permettant à un plus grand nombre de ménages moins aisés de se loger en location privée.⁶

Les logements locatifs sociaux sont destinés à satisfaire les besoins en logement des personnes aux ressources modestes en proposant des loyers encadrés, inférieurs à ceux du marché privé. Dans une région qui présente une forte croissance démographique et un taux de pauvreté parmi les plus élevés, les besoins sont très importants. Fin 2015, plus de 127 000 ménages sont en attente d'un logement social en Occitanie, alors que 33 000 attributions sont réalisées au cours de l'année. Au 1^{er} janvier 2015, le parc des bailleurs sociaux (offices publics et entreprises sociales de l'habitat, sociétés d'économie mixte, coopératives HLM, associations...) se compose de 264 750 logements dans la région. Ce parc comprend plus de 80 % de logements collectifs et 70 % de logements de 3 ou 4 pièces.

Les logements locatifs sociaux sont largement concentrés dans les quatre départements les plus urbains (Haute-Garonne, Hérault, Gard et Pyrénées-Orientales), qui à eux seuls regroupent 70 % du parc social régional. Région historiquement peu marquée par le développement industriel par rapport au nord de la France, l'Occitanie se caractérise par un déficit structurel de logements sociaux, avec seulement 46 logements sociaux pour 1 000 habitants début 2015, contre 70 en France métropolitaine. Avec la Corse (40 logements pour 1 000 habitants), c'est la région métropolitaine qui compte le moins de logements locatifs sociaux, proportionnellement à sa population. Ce déficit est comparable à celui constaté dans la région Nouvelle-Aquitaine voisine (47 logements pour 1 000 habitants).

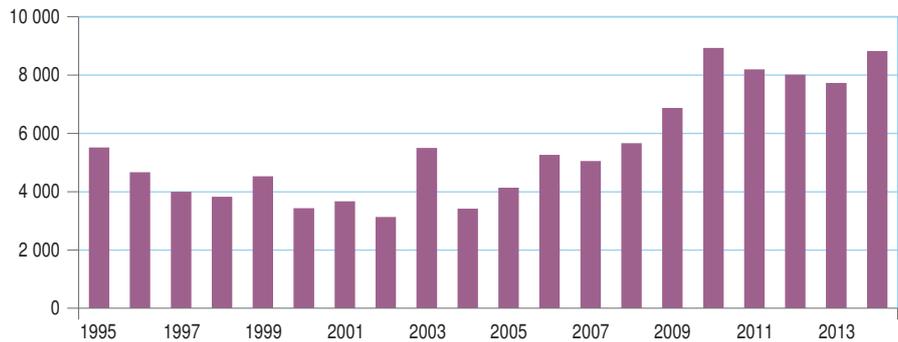
La densité du parc locatif social est néanmoins très variable d'un département à l'autre de la région, eu égard à sa structure urbaine et à sa dynamique démographique. Ainsi 57 logements locatifs sociaux pour 1 000 habitants sont dénombrés en Haute-Garonne contre 23 seulement en Ariège, densité la plus faible de la région (figure 10). Sur les 13 départements occitans, seuls 3 affichent une densité supérieure à 50 logements pour 1 000 habitants (le Gard, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées).

Une forte croissance du parc locatif social ces dernières années

Sur la période récente, l'offre locative sociale connaît une progression très soutenue en

11 Une progression continue du nombre de nouveaux logements sociaux mis en location depuis 10 ans

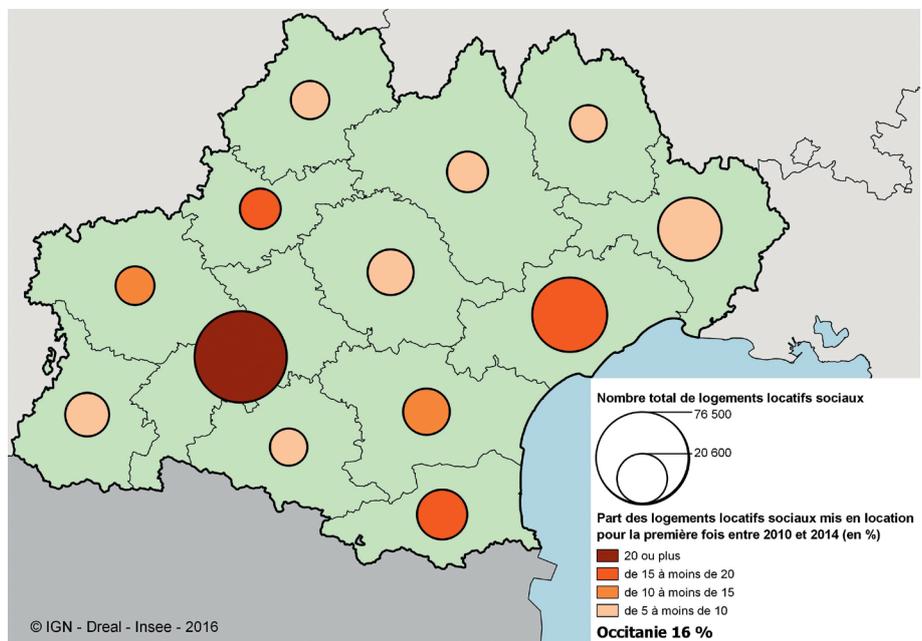
Nombre de logements sociaux mis en location pour la première fois entre 1995 et 2014 en Occitanie



Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social (RPLS) 2015

12 En Haute-Garonne, plus d'un nouveau logement locatif sur cinq a moins de cinq ans

Le parc de logements locatifs sociaux par département en Occitanie au 1^{er} janvier 2015



Lecture : Au 1^{er} janvier 2015, la Haute-Garonne compte 76 500 logements locatifs sociaux et 22 % d'entre eux ont été mis pour la première fois en location entre 2010 et 2014

Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social (RPLS) 2015

Occitanie : il se construit plus du double de logements sociaux entre 2010 et 2014 que dix ans auparavant (entre 2000 et 2004) (figure 11). Ce sont ainsi 8 300 logements qui sont livrés en moyenne par an sur les cinq dernières années. Cette dynamique traduit la mobilisation importante des acteurs locaux en faveur du développement de logements abordables, dont le besoin ne cesse de croître. Pour la deuxième année consécutive, l'accroissement de ce parc (+ 2,9 % entre 2014 et 2015) est même le plus fort des régions métropolitaines. Compte tenu du développement des deux métropoles régionales, l'effort de production de nouveaux logements sociaux est particulièrement important dans les départements de la Haute-Garonne et de

l'Hérault : respectivement 3 400 et 1 800 nouveaux logements sont mis en location en moyenne annuelle entre 2010 et 2014, soit plus de 60 % des livraisons régionales. Le Gard et les Pyrénées-Orientales, avec respectivement 700 et 800 logements livrés en moyenne par an, pèsent chacun de l'ordre de 10 % de la production annuelle récente. Aussi, en 2015, le parc locatif social est plus récent en Occitanie que dans le reste du pays : 16 % des logements sociaux sont livrés entre 2010 et 2014, contre 9 % en France métropolitaine. Cette part dépasse même les 20 % en Haute-Garonne ; elle est comprise entre 15 et 20 % dans l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne (figure 12).

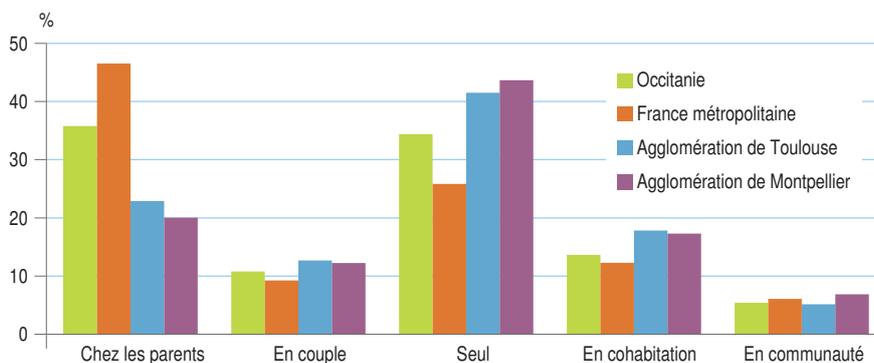
6 Source Filocom d'après DGDDI (Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects).

En Occitanie, un tiers des étudiants vivent seuls en 2013

Dans la région, parmi les 208 400 étudiants⁷ majeurs en 2013, la plupart résident seuls (34 %) ou chez leurs parents (36 %). Cette situation diffère de la France métropolitaine, où les étudiants vivent bien plus souvent chez leurs parents (46 %) que seuls (26 %) (figure 13). La concentration de l'offre de formation dans la région explique en partie cette différence : beaucoup de jeunes habitant loin des pôles de formation supérieure doivent quitter le domicile familial et déménager pour poursuivre leurs études. La forte attractivité de la région auprès des étudiants, nombreux à venir d'autres régions françaises ou de l'étranger pour y étudier, y contribue également.

13 Dans les grands pôles urbains de Toulouse et Montpellier, plus de 4 étudiants sur 10 vivent seuls

Répartition des étudiants selon le mode de cohabitation en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

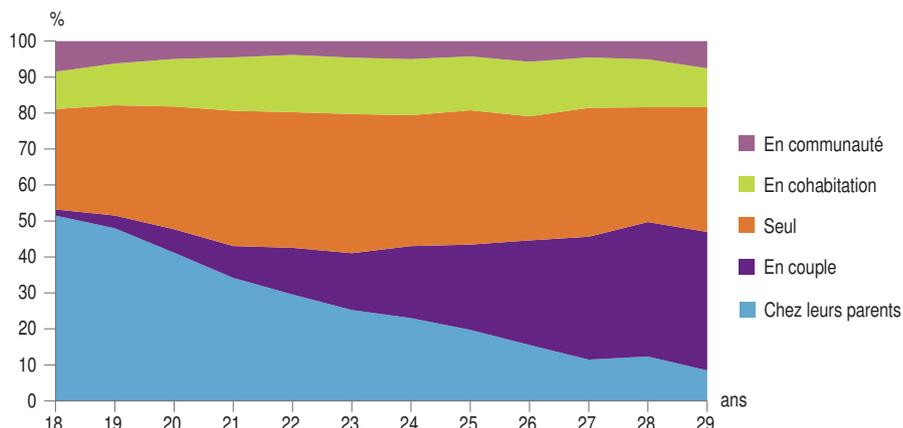
La part des étudiants vivants seuls est plus importante dans les grands pôles urbains de Toulouse (42 %, soit 80 800 étudiants vivant seuls) et Montpellier (44 %, soit 46 100 étudiants vivants seuls), pôles qui concentrent l'offre de formation supérieure régionale.

En Occitanie, la colocation⁸ est plus répandue parmi les étudiants (14 %) qu'en France métropolitaine (12 %), de même que la vie en couple (11 % contre 9 %). Seulement 5 % des étudiants vivent en communauté en 2013, contre 7 % cinq ans auparavant⁹.

La proportion d'étudiants vivant chez leurs parents décroît fortement avec l'âge au profit de la vie en couple (figure 14). Dans la région, plus de la moitié (51 %) des 27 500 étudiants âgés de 18 ans vivent chez leurs parents en 2013, contre 8 % seulement des 2 300 étudiants de 29 ans. A contrario, la proportion d'étudiants en couple augmente fortement avec l'âge, passant de 2 % à 18 ans à 39 % à 29 ans. Pour les autres modes de cohabitation, que ce soit seul, en colocation ou en communauté, la répartition varie peu en fonction de l'âge.

14 La part des étudiants vivant seuls, en colocation ou en communauté varie peu en fonction de l'âge

Répartition des étudiants selon le mode de cohabitation et l'âge en Occitanie en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

7 Un étudiant est défini ici comme un jeune de 18 à 29 ans, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et titulaire au moins d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent.

8 La colocation est définie ici comme la situation partagée par deux ou plusieurs personnes de vivre dans un même logement d'habitation. Le recensement ne permet pas d'appréhender la colocation, qui nécessite de connaître finement les liens entre les occupants du logement et s'ils se partagent le paiement du loyer.

9 Quelques cités universitaires ont été transformées en résidences étudiantes (c'est-à-dire en logements ordinaires), entre 2008 et 2013 ainsi des étudiants auparavant recensés avec les communautés sont comptabilisés en 2013 comme vivant en résidence principale. Les communautés ne font pas partie des logements étudiés dans ce dossier, hormis dans cet encadré.